NATIONS UNIES

S

Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3080
21 mai 1992

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3080e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 21 mai 1992, à 16 h 45

Président :	M. HOHENFELLNER	(Autriche)
Membres :	Belgique	M. NOTERDAEME
	Cap-Vert	M. JESUS
	Chine	M. LI Daoyu
	Equateur	M. POSSO SERRANO
	Etats-Unis d'Amérique	M. PERKINS
	Fédération de Russie	M. VORONTSOV
	France	M. MERIMEE
	Hongrie	M. ERDOS
	Inde	M. GHAREKHAN
	Japon	M. SEZAKI
	Maroc	M. SNOUSSI
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David HANNAY
	Venezuela	M. BIVERO
	Zimbabwe	M. MUMBENGEGWI

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

92-60706 0739L (F)

La séance est ouverte à 16 h 55.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LETTRE DATEE DU 27 AVRIL 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE CUBA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/23850)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de Cuba une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Alarcón de Quesada (Cuba) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit en réponse à la demande contenue dans une lettre (S/23850) datée du 27 avril 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Les membres du Conseil ont reçu des photocopies d'un projet de résolution présenté par Cuba. Ce document sera distribué sous la cote S/23990 dans l'heure. Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/23846, lettre datée du 24 avril 1992, adressées au Secrétaire général par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies et S/23890, S/23912 et S/23913, lettres datées des 8 et 13 mai 1992, respectivement, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est le représentant de Cuba. Je lui donne la parole.

M. ALARCON de QUESADA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je tiens, avant toute chose, à vous dire à quel point ma délégation est heureuse de vous voir présider les travaux de cet organe, non seulement en raison des relations amicales qui unissent nos deux pays, mais également parce que j'ai eu le privilège de vous connaître personnellement durant quelques années et d'apprécier vos qualités professionnelles et personnelles. Nous sommes certains que vous continuerez à assumer cette importante responsabilité d'une manière qui ne pourra qu'ajouter au prestige du Conseil.

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

Ma délégation a demandé que le Conseil se réunisse pour examiner les activités terroristes menées contre mon pays et qui sont promues, encouragées, ou tolérées par le Gouvernement des Etats-Unis. Nous avons également demandé que, dans ce contexte, le Conseil examine certains aspects pertinents concernant la destruction en plein vol, près de la Barbade, le 6 octobre 1976, d'un avion civil cubain. Notre demande ne relève pas de questions qui n'ont aucune incidence actuelle ou immédiate à la date où le Conseil, enfin, se réunit. Nous ne demandons pas non plus aux membres du Conseil d'examiner quelque chose qu'ils n'aient eux-mêmes jugé sage d'examiner dans d'autres cas.

Sachant que, d'une manière ou d'une autre, cette demande a suscité certains doutes ou interrogations, je voudrais, avec la permission du Conseil, présenter certains faits concrets et certaines explications qui, nous l'espérons, éclairciront les raisons pour lesquelles ma délégation a demandé cette réunion, et pas seulement cette réunion mais une action conséquente et efficace de la part du Conseil.

En ce qui concerne le sabotage perpétré en octobre 1976, comme le savent les membres du Conseil et comme le Président l'a rappelé, nous avons fait distribuer certains documents qui, nous l'espérons, permettront de faire comprendre les raisons pour lesquelles nous maintenons que cette affaire n'est pas terminée, qu'elle n'a pas reçu un examen approprié, et qu'il s'agit d'une affaire délicate dans laquelle la justice n'a pas encore été complètement exercée.

On sait qu'il y a eu un procès sur le territoire d'un Etat frère, le Venezuela, procès qui s'est déroulé avec la coopération effective de divers Etats des Caraïbes, qui, d'une manière ou d'une autre, étaient touchés par ce tragique incident, y compris évidemment la République de Cuba. Deux choses nous paraissent ressortir à l'évidence de ce procès.

Alors que des sanctions ont été infligées à deux individus en tant qu'auteurs directs de ce sabotage, les événements concernant les deux autres personnes qui avaient été accusées d'en être les instigateurs ont suivi un cours différent que le Conseil ne peut tout simplement pas ignorer.

L'une de ces personnes, M. Luis Posada Carriles, n'a fait l'objet d'aucune sanction. Le tribunal vénézuélien a décidé, pour de bonnes raisons, de ne pas se prononcer pour la simple raison que M. Posada n'était pas à ce

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

moment-là détenu par les autorités vénézuéliennes, puisqu'il s'était évadé de la prison où il était incarcéré. L'autre personne, M. Orlando Bosch Avila, a été acquittée. Toutefois, comme le savent les membres du Conseil à la lecture du document que j'ai fait distribuer à ce sujet, M. Orlando Bosch, après être sorti de la prison vénézuélienne à la suite de cet acquittement, s'est rendu en territoire américain. L'arrivée de ce monsieur sur ce territoire a suscité pas mal de discussions et une certaine polémique qui ont donné le jour à certaines informations au sujet de sa longue carrière de terroriste. A cet égard, les données qui figurent dans le document qui a été distribué en tant qu'annexe à ma lettre du 8 mai sont peut-être les plus intéressantes concernant cette affaire.

Qu'il me soit permis d'appeler à nouveau l'attention des membres du Conseil sur la déclaration faite par le Vice-Ministre américain de la justice dans la partie consacrée aux informations confidentielles - selon lui fort nombreuses et volumineuses - que le Gouvernement des Etats-Unis possède sur ce personnage.

A la page 11 du document en question, il est questions des

(L'orateur poursuit en anglais)

"Informations montrant que l'attentat à la bombe commis le 6 octobre 1976 contre un avion cubain était une opération de la CORU dirigée par Bosch."

(L'orateur reprend en espagnol)

Cette affirmation ne figure dans aucun document cubain ni dans aucune publication radicale critiquant le Gouvernement américain, mais dans un document officiel du Département américain de la justice, au nombre des arguments sur lesquels le Département s'est fondé pour expulser M. Bosch du territoire américain.

A la lecture des paragraphes suivants, on peut voir également que le Gouvernement des Etats-Unis, selon ce renseignement officiel, possède également des informations relatives aux activités terroristes menées par M. Bosch, alors qu'il était en prison au Venezuela, contre le Venezuela, Cuba ou d'autres pays - actes de sabotage ou de violence.

Une autre communication que j'ai sous la main contient le texte intégral du jugement rendu par le tribunal vénézuélien en août 1987. Quiconque lira ce document, obligatoirement long, remarquera qu'il y est fait référence de façon

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

répétée aux informations que le tribunal vénézuélien a reçues des autorités de la Barbade, de la Trinité-et-Tobago, de Cuba, du Guyana, pays qui, tous, pour une raison ou une autre, étaient concernés par cet incident. Nulle part dans ce document il est fait la moindre référence à ce que le tribunal ait reçu directement ou indirectement des informations de la part des autorités américaines quelles qu'elles soient. En outre, ce document contient pas mal de pages consacrées uniquement aux informations ou aux données reçues de sources autres que nationales, c'est-à-dire vénézuéliennes, ou d'un quelconque pays étranger, informations que le tribunal, pour une raison ou une autre, a décidé de ne pas prendre en compte.

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

Dans cette longue liste, on ne trouve pas non plus la moindre référence à une information quelconque, à aucune donnée fournie par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Il est donc évident que, lorsque la Cour a pris la décision qu'elle a prise au sujet de M. Bosch, elle ne détenait pas - pas plus que ne détiennent encore aujourd'hui ni cette Cour, ni ses membres, ni personne, à l'exception du Gouvernement des Etats-Unis - les informations dont le Ministère de la justice a fait mention, et que le Gouvernement des Etats-Unis considère toujours confidentielles.

Au moment même où M. Bosch se trouvait illégalement en Floride, d'autres événements intéressants se sont produits. Parmi ceux-ci, il faut citer la déclaration de M. Rivkind, Commissaire régional pour la Floride du Service d'immigration et de naturalisation des Etats-Unis, d'après laquelle la lettre de M. Bosch prouvait qu'il s'agissait d'un extrémiste, car, se trouvant à Miami après son acquittement, M. Bosch avait notamment justifié publiquement le bien-fondé sur le plan intellectuel du sabotage contre l'avion de la compagnie d'aviation cubaine. Et M. Rivkind déclara à juste titre que s'il avait su que cet individu était capable de tels actes, il l'aurait expulsé dès son arrivée sur le territoire américain.

Mais d'autres événements se sont produits qui prouvent que les Etats-Unis détenaient et détiennent beaucoup plus d'informations au sujet de M. Bosch qu'aucun tribunal au monde. Par exemple, cette information publiée par le Miami Herald selon laquelle la Central Intelligence Agency (CIA) avait fourni aux avocats de M. Bosch de nombreux documents, dont l'un de 1 700 pages - dont certaines complètement rayées d'après les renseignements communiqués par le Herald. Mais d'après l'un de ces renseignements, il ressort que c'est M. Bosch qui a commis un attentat à la bombe en 1963 dans la ville de Santa Clara, à Cuba, au cours duquel un adulte et trois enfants ont trouvé la mort.

Si l'on examinait les documents du Ministère de la justice, si l'on consultait toutes les bibliothèques des Etats-Unis, on découvrirait qu'aucune action judiciaire n'a été intentée aux Etats-Unis, pas même après le communiqué publié à Miami selon lequel Bosch avait tué trois enfants et un adulte au cours d'un attentat terroriste qu'il avait organisé depuis les Etats-Unis, on ne trouvera, je le répète, aucune trace d'une procédure qui aurait été engagée par les autorités américaines, ni à cette époque, ni après

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

le 4 août 1989, date à laquelle l'information relative à ce cas a été publiée. Certains pensent peut-être que parce que cela s'est passé en 1963, et que ces trois enfants n'ont pu grandir et devenir adultes, et émouvoir la sensibilité du Conseil de sécurité, il s'agit d'une question préhistorique que le Conseil peut ignorer.

M. Bosch a finalement été libéré en dépit de la décision du Ministère de la justice, et je dois ici faire une brève digression à ce sujet, car, malheureusement, la traduction en anglais du texte de la lettre que j'ai envoyée, à laquelle je me refère et où je joins en annexe le rapport du Ministère de la justice, comporte un libellé assez étrange qui n'a rien à voir avec le texte espagnol original. Dans le texte espagnol, j'indique à la fin de ma lettre, dans un paragraphe que j'intitule "Note", qu'en dépit des arguments avancés par le Ministère de la justice, non seulement M. Bosch n'a pas été expulsé, mais il a même été relaxé par décision d'une autorité supérieure. Je ne vois pas pour quelle raison particulière cette expression très claire en espagnol a été traduite en anglais par "decision of a senior judicial authority".

Les détails linguistiques m'importent peu, mais, en fait, il me semble nécessaire de bien montrer qu'il n'y a pas eu de décision judiciaire qui aurait contredit la décision du Ministère de la justice, et qu'en réalité c'est le contraire qui s'est passé. Lorsque la Cour du district de Miami a rejeté la requête d'habeas corpus présentée par M. Bosch, elle a confirmé la légalité de l'action prise par le Ministère de la justice, en statuant que la question de l'expulsion relevait exclusivement du pouvoir exécutif et que, de l'avis du juge de la Cour du district, ce n'était pas à la Cour de statuer.

Ni M. Bosch ni ses avocats n'ont jamais fait appel contre la décision de la Cour, et ils n'en ont pas eu besoin car, par décision d'une autorité supérieure, en dépit de la décision du Ministère de la justice et en dépit de celle de la Cour du district de Miami, M. Bosch a été mis en liberté. Mais il s'agissait de la décision d'une autorité supérieure de la branche exécutive, et non d'une décision prise par un tribunal.

J'ai voulu rester discret dans ma lettre, et je n'ai pas jugé nécessaire de nommer l'autorité supérieure au Ministre de la justice des Etats-Unis. Je crois que tous ceux qui sont plus au moins familiers avec l'organisation de la

société américaine savent que l'autorité supérieure au Ministre de la justice - et si je me trompe, que mes collègues américains me reprennent - est le Président des Etats-Unis d'Amérique. Ce n'est pas un tribunal. Aucun tribunal n'a examiné cet appel, car il n'y en a pas eu, et lorsque la requête d'habeas corpus a été examinée, la Cour a statué que la décision du Ministère de la justice était correcte. Tout cela se trouve dans les documents officiels du pays.

Nous ne parlons pas de questions préhistoriques, mais de questions d'actualité, car, comme je l'ai signalé, ce monsieur se trouve en liberté dans ce pays. Bien que l'on prétende qu'il s'agit là d'une liberté conditionnelle, soumise à certaines restrictions, il n'est pas difficile de trouver dans la presse de Miami des déclarations publiques de ce monsieur, convoquant dans ce cas rien moins qu'une réunion politique dans une rue de Miami, et des déclarations de tous ordres qui prouvent qu'il a participé jusqu'à présent assez activement à la vie politique.

L'autre cas est celui de M. Luis Posada Carriles. En ce qui concerne ce monsieur, ceux qui voudraient encore couvrir son cas par une décision quelconque d'un tribunal ne pourraient pas y parvenir, car ce que la Cour a décidé était la seule décision qu'elle pouvait prendre, à savoir qu'elle ne pouvait statuer étant donné que Posada ne se trouvait plus sous sa juridiction. Les activités subséquentes de ce monsieur valent la peine d'être prises en considération par le Conseil. En premier lieu, quelques semaines après être sorti de la prison vénézuélienne, une revue vénézuélienne l'a interviewé et cet individu a déclaré qu'il se trouvait pour le moment quelque part en Amérique centrale, et qu'il était à l'avant-garde de la lutte contre le communisme.

Il est sorti de prison le 18 août 1985, environ deux ans avant que la Cour ne rende sa décision, et n'avait ainsi fait l'objet d'aucune décision. Quelques semaines plus tard, il donnait déjà une interview en Amérique centrale où il était, d'après lui, très actif.

Le temps a passé et, le 5 octobre 1986, un avion s'écrase sur le territoire nicaraguayen, avion qui, d'après tous les indices, transportait des armes destinées à ceux que l'on appelait à l'époque les contras, activité qui, comme on le sait, était alors interdite par la législation américaine qui

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

n'autorisait que la fourniture d'une "aide humanitaire" aux contras. Cet avion avait à son bord un pilote américain nommé Hasenfus, qui a révélé, au cours de son procès au Nicaragua, que son chef - la personne qui dirigeait, à partir de San Salvador, ses activités relatives à l'envoi de ces armes au Nicaragua - s'appelait Luis Posada Carriles.

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

Parmi les documents que je me suis donné le mal d'emmener ici, j'ai un livre très intéressant. Il s'agit d'un livre très épais, sans grande utilité, un livre rédigé avec beaucoup de soin pour ne pas faire inutilement trop de révélations. Son titre est The Tower Commission Report. On se souviendra que le Président des Etats-Unis avait créé une commission présidée par M. John Tower, qui avait été sénateur américain, pour passer en revue toutes les insuffisances, erreurs et violations du droit qui se seraient produites dans le cadre de la question de l'aide aux contras lorsque cela était interdit par la loi des Etats-Unis, ainsi que d'autres questions liées à celle-ci.

Il est curieux que, dans ce livre, qui ne dit pratiquement rien de concret et qui a été distillé avec tant de prudence, soit apparemment passée inaperçue, à la fin de la section des notes, en tout petits caractères pas faciles à lire, une information selon laquelle, dès que l'incident de l'avion de M. Hasenfus s'est produit, M. Oliver North a envoyé un mémorandum à M. MacFarlane - qui était à l'époque, me semble-t-il, conseiller pour les questions de sécurité nationale des Etats-Unis - l'avertissant des conséquences graves que pourrait avoir cet incident pour la politique des Etats-Unis en Amérique centrale, et des choses indésirables que pourrait révéler cet incident. La question était si importante que dans ce mémorandum, M. North informe M. MacFarlane que le Président Reagan, qui était à ce moment-là en route vers l'Islande pour assister à une réunion au sommet, avait été informé avant son départ de cette situation et du plan proposé par M. North d'engager les meilleurs avocats de la Planète afin d'essayer d'éviter une quelconque révélation concernant l'accident de M. Hasenfus au Nicaragua.

C'est en effet la première indication que M. Posada Carriles était non seulement actif, très actif, comme il le disait, dans la lutte contre le communisme - contre les peuples de l'Amérique centrale, dirais-je dans ce cas, pour être plus précis -, mais qu'il semblait ni plus ni moins qu'il travaillait sous les ordres d'un monsieur qui avait son bureau dans un sous-sol de la Maison Blanche.

Naturellement, à cette époque, bien que cette affaire ait été quelque peu répercutée dans la presse, bien que plus d'un article ait été publié à ce sujet, il s'agissait de la dissimuler, et il n'y a pas eu d'enquête adéquate pour déterminer à quelles activités guidées par Oliver North se livrait M. Posada Carriles à San Salvador.

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

Mais le temps a passé. Le Sénat américain a tenu, comme nous le savons tous, une série d'audiences pour examiner certaines irrégularités commises dans la conduite de la politique étrangère américaine et, notamment, cette affaire des contras, et au cours de ces audiences est apparu à nouveau M. Posada Carriles, d'une manière qui a amené beaucoup de gens à penser que cette affaire dépassait de très loin les activités concrètes auxquelles il s'était livré à San Salvador.

Entre-temps, M. Félix Rodriguez, fonctionnaire éminent de la Central Intelligence Agency, qui travaillait avec Posada à San Salvador, a reconnu devant le Sénat américain qu'il avait participé à l'opération menée pour que M. Posada puisse s'évader de sa prison vénézuélienne et s'installer en Amérique centrale dans ce nouveau poste qui lui avait été attribué depuis le sous-sol de la Maison Blanche.

D'autres éléments encore ont été révélés. Selon les notes d'Oliver North, publiées par le Sénat américain, ce M. Rodriguez aurait reçu une grosse somme d'argent d'un personnage cubano-américain résidant à Miami, qui s'appelle Jorge Mas Canosa, au moment où M. Rodriguez avait besoin d'argent pour sortir M. Posada de sa prison au Venezuela.

Selon une dépêche du 4 septembre 1988 de l'agence United Press International, un correspondant de cette agence a interrogé à Miami trois dirigeants exilés cubains et deux anciens collaborateurs de M. Posada Carriles, et ils lui ont dit tous les cinq que M. Mas avait fourni l'argent pour financer l'évasion de prison de M. Posada Carriles. En outre, selon ce journaliste américain,

(L'orateur s'exprime en anglais)

un fonctionnaire américain chargé d'appliquer la loi avait dit qu'il avait reçu des informations sur l'implication présumée de Mas, mais avait refusé d'en dire plus.

(L'orateur poursuit en espagnol)

Il est intéressant que, dans son long exposé devant le Sénat américain, devant la commission sénatoriale à laquelle il faisait allusion, ce M. Félix Rodriguez, qui a même parlé de réunions qu'il avait eues avec le Vice-Président de l'époque, George Bush, et qui a décrit d'innombrables violations des normes et des lois américaines qu'il avait commises, ait refusé

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

à tout prix de donner des explications aux sénateurs sur un point, un seul point précis. Et ce point est justement celui concernant les notes de M. North écrites dans son journal et concernant les 50 000 dollars que, selon North, Mas Canosa lui avait remis, concernant également le lien entre cet argent et l'évasion de M. Posada de la prison vénézuélienne.

Je m'imagine, bien sûr, que quelqu'un pourrait me dire qu'après tout, il s'agit de liens entre M. Posada avec un Washington clandestin, avec un Washington qui agissait en marge de la loi, avec un Washington qui, bien qu'il ait été assez bien placé - du moins, le sous-sol de la Maison Blanche l'était apparemment - ne respectait pas les normes juridiques de ce pays.

Toutefois, peu après, un autre fait tout à fait différent et peut-être plus intéressant encore que les faits précédents est apparu. Selon une autre publication du Sénat américain, Posada Carriles non seulement dirigeait une opération illégale du point de vue américain, mais il avait en outre un poste au Département d'Etat des Etats-Unis d'Amérique, qui est une branche légale, publique, et qui est censé agir dans le cadre de paramètres beaucoup plus clairs.

Selon M. Robert Owen, M. Posada travaillait sous ses ordres aussi durant cette même période. M. Robert Owen était le directeur du Nicaraguan Humanitarian Assistance Office (NHAO). Il s'agissait d'un programme autorisé par le Congrès américain pour fournir une aide humanitaire aux contras, non pas une aide militaire. Selon le témoignage de M. Owen devant le Sénat de ce pays, Luis Posada Carriles était chargé de la logistique de ce programme à San Salvador. Qui plus est, dans un mémorandum en date du 28 mars 1986, qui a été présenté lors des audiences du Sénat, M. Owen a présenté une proposition à M. North - proposition qui, il faut le reconnaître, au milieu de toutes les choses criticables qu'on pouvait rencontrer, ne manque pas de sagesse. La proposition émanait d'Owen et de Luis Posada Carriles, qui ont signé ce mémorandum et l'ont envoyé à M. North à la Maison Blanche. La proposition visait à fusionner les deux programmes, ce qui a été fait depuis. Etant donné que M. Posada Carriles travaillait, d'une part, pour la Maison Blanche de façon illégale et, d'autre part, pour le Département d'Etat de façon légale, ils proposaient, quitte à maintenir ses deux salaires, j'imagine, de fusionner les deux programmes et de faire ce qui, dans l'esprit de tous, avait été fait dès le départ.

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

J'espère que, lorsque les porte-parole du Département d'Etat prétendent ignorer où se trouve maintenant M. Posada - j'y reviendrai plus tard - ils se souviennent au moins qu'ils le savaient il y a quelques années et qu'il s'agissait, apparemment, d'un fonctionnaire de ce département qui s'acquittait de son travail de manière telle que ses propositions parvenaient même à la Maison Blanche.

M. Luis Posada Carriles a refait surface ultérieurement. Il s'est manifesté dans une entrevue publiée par un hebdomadaire de Miami - du nom de Tropic, je crois - qui est un supplément du Miami Herald. Pour que tous constatent qu'il ne s'agit pas de questions préhistoriques, le supplément dont je parle a été publié le 10 novembre 1991, soit voilà quelques mois seulement. M. Posada y décrit d'une manière très détaillée la vie qu'il mène, raconte nombre d'événements que j'ai mentionnés cet après-midi et ajoute des choses fort intéressantes sur sa situation actuelle, que décrit aussi le journaliste.

Ce monsieur ne vit pas tapi au fond d'une caverne. Il vit dans un endroit resté secret, dans une maison que le journaliste décrit comme disposant d'une protection armée. M. Posada explique qu'il dispose d'un personnel de soutien, d'un personnel de sécurité qui veille sur lui dans sa maison et lors de ses déplacements dans la ville où il vit. Il relate aussi les nombreuses et coûteuses opérations de chirurgie plastique qu'il a subies. Finalement, il donne l'impression d'être un homme qui n'est pas abandonné, isolé, perdu sur cette planète. Et il ajoute autre chose, il explique quelque chose qui a été dit par d'autres sources publiques, c'est-à-dire que - merveille entre les merveilles - il est aussi un artiste, un artiste qui se consacre à la peinture.

La Central Intelligence Agency (CIA) a créé des poètes. Il semble qu'elle invente aussi des peintres. Voilà donc que M. Posada Carriles, après une longue carrière d'expert en explosifs, d'assassin de longue date, est maintenant un peintre.

Il semble ensuite qu'il possède un bon sens critique pour ses propres oeuvres, selon ce qu'il affirme dans l'entrevue. Mais il semble produire des toiles, et de façon massive. Et il raconte qu'il envoie ses toiles à Miami, qu'il les montre dans des expositions publiques dans la ville de Miami et que

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

ces expositions publiques lui permettent de vendre ses toiles. Il reconnaît qu'elles sont achetées à des prix supérieurs à ce qu'elles valent au plan strictement artistique et que c'est lui qui empoche le produit des ventes. En d'autre termes, des toiles peintes par un terroriste sont importées à Miami et les revenus tirés de la vente de ces toiles sont envoyés de Miami à ce terroriste. Et il ne s'agit pas ici de dessins de carte postale ni de petites quantités de toiles. Comme je l'ai déjà dit, il s'agit d'une production de masse.

Dans cette entrevue, il parle de la plus récente exposition tenue à Miami, où il a exposé 160 toiles qui lui ont rapporté 20 000 dollars, somme plutôt excessive, comme il le dit lui-même.

L'endroit où se trouve M. Posada Carriles est-il réellement si secret? S'agit-il d'un vieil assassin, d'un de ces nazis qui réapparaît soudainement, qui est découvert des décennies plus tard après s'être caché quelque part sur la planète? Je ne connais aucune histoire d'ex-nazi qui s'est consacré à la peinture et à l'exposition de ses toiles et qui a empoché le produit de la vente de ses toiles. Tout cela est annoncé et commenté publiquement, et voilà que les autorités du pays où les toiles sont importées, exposées et vendues et d'où est réexporté le produit de leur vente - ou peut-être qu'il ne se rend pas loin, je ne sais pas si M. Posada vit à Miami - disent simplement qu'elles ne savent pas où se trouve M. Posada. Elles ne le savent peut-être pas, mais, de toute évidence, il ne serait pas très difficile d'entreprendre de localiser et de retrouver cet individu, dans la mesure où existerait une quelconque volonté de le faire.

Je crois que si cette affaire est analysée objectivement, on doit conclure que les Etats-Unis possédaient et possèdent encore des renseignements et des preuves au sujet du sabotage, en 1976, de l'avion de Cubana qu'ils n'ont jamais révélés et qu'ils gardent secrets. Cela s'est passé ainsi malgré les obligations des Etats-Unis aux plans juridique et moral, bien que l'Organisation de l'aviation civile internationale ait demandé à tous les Etats d'agir avec énergie et résolution dans cette affaire pour éviter que les coupables n'échappent à une sanction exemplaire, et bien que les autorités du Venezuela aient demandé à tous ceux qui étaient en mesure de le faire de leur transmettre les renseignements et les données utiles dont elles pouvaient disposer.

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

Le Président du Venezuela, M. Carlos Andrés Pérez, qui est venu ici à l'ONU, qui a exprimé ici, devant l'Assemblée générale, avec toute la dignité, la fermeté et la clarté voulues, l'horreur que la nation et le peuple vénézuéliens a ressentie devant cet acte de sabotage, nous a tous demandé de fournir les renseignements que nous possédions.

Plus particulièrement, le Président Pérez, dans des déclarations formulées ici, dans cet édifice, lors d'une conférence de presse tenue ici, à l'ONU, en novembre 1976, a dit, entre autres, ce qui suit :

"Je ne pourrais faire d'affirmations concrètes en ce qui concerne une éventuelle responsabilité d'une quelconque agence du Gouvernement des Etats-Unis en rapport avec le terrorisme cubain. Mais je crois qu'il est du devoir des Etats-Unis de dissiper tous les doutes exprimés continuellement dans la presse internationale et même dans la presse nord-américaine au sujet de la participation d'agences officielles en liaison avec ces groupes terroristes."

Je crois que le Conseil n'agirait pas de façon cohérente s'il permettait aux Etats-Unis de continuer de faire ce qu'ils font depuis 15 ans, soit de collaborer au maintien du secret sur ce fait, d'entraver et de rendre impossible l'application de la justice et, ainsi, de protéger et d'aider les coupables.

Les Etats-Unis ont aidé et continuent d'aider Luis Posada à éluder la justice. Des personnes d'une certaine importance dans l'administration américaine - comme il a été démontré devant le Sénat - l'ont aidé à s'évader de prison et à se trouver un lieu sûr où s'installer, et lui ont procuré un emploi. Dans ce pays qui compte des millions de chômeurs, un terroriste étranger a obtenu non pas un emploi, mais deux emplois rémunérés par les contribuables nord-américains.

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

En ce moment-même, on lui permet d'exposer ses tableaux, d'annoncer publiquement ses expositions à Miami, de se montrer en public là où il expose et d'encaisser le produit de la vente de ses oeuvres.

Peut-on dire après cela que le Gouvernement des Etats-Unis n'a rien à voir dans cette affaire et qu'il n'a rien à voir avec la responsabilité de M. Bosch et de M. Posada Carriles? Il y a autre chose encore; il y a une autre raison qui aurait pu conduire quiconque à penser que, pendant ces 15 années, les Etats-Unis auraient pu juger nécessaire de donner des éclaircissements puisqu'ils n'avaient pas fourni les informations au tribunal vénézuélien. Je voudrais faire allusion à un passage du document du tribunal où figure la déclaration de M. Dennis Elliot Ramdwar, Commissaire de police adjoint de la Trinité-et-Tobago. M. Ramdwar s'est rendu à Caracas pour servir de témoin au procès et il a, entre autres, présenté les résultats de l'enquête initialement menée par les autorités de la Trinité-et-Tobago après ce crime.

Comme l'a expliqué M. Ramdwar, lorsque, le 21 octobre 1976, il a interrogé M. Hernan Ricardo - l'une des deux personnes accusées de sabotage par la commission d'enquête -, celui-ci a fait une déposition orale et écrite au Commissaire de police de la Trinité-et-Tobago, lequel l'avait prévenu devant témoins que tout ce qu'il dirait pourrait être retenu contre lui pendant le procès. Non seulement il l'a dit oralement, mais encore l'a-t-il répété et écrit par la suite. On lui a demandé si quelqu'un les avait conseillés pour mettre à exécution cette tâche macabre consistant à placer des bombes dans l'avion cubain. A cela, M. Ricardo a répondu oui, ajoutant ce qui suit, repris du témoignage de M. Ramdwar : "Il a dit qu'il était un agent de la CIA et qu'il travaillait pour Luis Posada Carriles."

M. Ramdwar devait dire par la suite que M. Hernan Ricardo lui avait expliqué la structure de ce groupe terroriste appelé CORU et comment ce groupe était dirigé par M. Bosch. Dans une autre partie de son témoignage, le Commissaire de police de la Trinité-et-Tobago explique que, d'après les déclarations des inculpés, tout ce qu'ils avaient fait avait été immédiatement communiqué à leurs chefs : à M. Posada, leur chef supérieur immédiat, et à M. Bosch, le chef.

Aux raisons que j'ai déjà mentionnées, et pour lesquelles les Etats-Unis auraient dû se sentir obligés de transmettre toute information au tribunal

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

vénézuélien, il faut ajouter que les Etats-Unis savaient, avant même les autorités de la Trinité-et-Tobago, que ceux accusés d'avoir perpétré matériellement le crime avaient accusé la Central Intelligence Agency (CIA). L'un d'entre eux, M. Ricardo, a en particulier reconnu être un agent de la CIA, désignant M. Luis Posada Carriles comme son supérieur hiérarchique à la CIA.

Il est donc difficile de comprendre pourquoi ce seul fait n'a pas poussé les autorités américaines à fournir des explications ou à présenter des excuses, à moins, bien sûr, que l'on admette qu'elles avaient décidé depuis le début d'adopter la ligne de conduite qu'elles maintiennent aujourd'hui. Par cette attitude, les Etats-Unis encouragent de fait la répétition de crimes comme celui-ci. Qui plus est, les Etats-Unis persistent dans leur politique agressive menée depuis longtemps contre Cuba et intensifiée à l'heure actuelle.

Je voudrais à présent donner quelques exemples pour montrer combien il est important de comprendre cette affaire à la lumière des événements actuels. Il ne s'agit pas d'une faute commise par quelqu'un qui entretenait des liens avec les Etats-Unis il y a 15 ans, d'une faute qui n'a aucun rapport avec l'actualité. Quiconque veut s'en donner la peine peut trouver des preuves qu'aux Etats-Unis d'Amérique, des activités terroristes sont encouragées et organisées contre Cuba. Le 14 octobre 1990, pour donner un exemple, une expédition en provenance des Etats-Unis a été capturée à Cuba. Les membres de cette expédition résidaient tous dans la région de Miami, en Floride. Lors de leur procès, ils ont déclaré qu'ils étaient entraînés et dirigés par un certain Rolando Nieves, demeurant à l'adresse suivante : 2881 N.W. 5th Street, Miami, code postal 33125 - si quelqu'un souhaite lui écrire. Ces personnes ont reconnu qu'elles s'entraînaient là-bas, qu'elles disposaient d'embarcations, d'explosifs et d'armes, et qu'elles participaient à ces activités en fait librement. Cette information fut communiquée, certainement publiquement, car tout le monde en a eu connaissance à Miami, et elle est connue des autorités américaines.

Le 23 juillet 1991, The New Herald, de Miami, a publié un article au titre extrêmement révélateur : "On fait état de violences pendant des jeux à Cuba". Suit l'interview d'un certain Eduardo Macaya qui, entre autres, a proféré des menaces à l'encontre d'étrangers et de touristes se rendant à

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

Cuba. Ces menaces rappelaient celles proférées ainsi que le langage employé par M. Bosch dans les années 70, lesquelles devaient se concrétiser par la suite par l'explosion de l'avion cubain. Je le cite :

"Les touristes et toutes les personnes qui entretiennent des relations commerciales avec le Gouvernement cubain sont de ce fait considérés comme des objectifs militaires. Les crimes dirigés contre eux ne sont pas des actes de terrorisme car le pays est en état de guerre. Ce serait du terrorisme si nous attaquions aux Etats-Unis ceux qui disent vouloir se rendre à Cuba. Mais une fois qu'ils sont à Cuba, ils sont entrés dans une zone de guerre."

Cela a été publié à Miami le 23 juillet 1991. En dépit de tous les efforts contre le terrorisme dont se vante l'actuelle Administration américaine et de sa volonté de combattre ce fléau, nous savons qu'il n'a pas été donné suite à ces déclarations. On peut arguer qu'il s'agissait-là de simples menaces proférées par le biais d'un journal. Mais passons à quelque chose d'un peu plus concret.

En janvier 1991, le 4 janvier 1991 plus exactement, un groupe terroriste qui a son siège en Floride a annoncé dans le Diario de Las Américas une attaque contre Cuba. Il ne l'a pas fait en secret; il l'a fait lors d'une conférence de presse organisée à 11 heures du matin dans ses locaux, des locaux que ce groupe terroriste occupe au grand jour, au vu et au su des autorités américaines, des locaux situés au 408 S.W. 22nd Avenue, à Miami.

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

Entre autres, ils ont expliqué ce qu'ils avaient fait du bateau après l'attaque : ils l'ont amarré à quai à Homestead, en Floride. Ils ne l'ont pas dissimulé sous l'eau, ils n'ont rien eu d'extraordinaire ou d'exceptionnel à faire puisque c'est en toute impunité qu'ils mènent ces activités en territoire américain.

Par la suite, le même groupe, appelé "Alfa 66", a tenu à Miami, le 30 août 1991, une réunion publique, sorte d'assemblée générale de tous ses membres. Il ressort des déclarations faites lors de cette assemblée que le groupe disposait, à cette date, de 100 hommes bien entraînés et que, de surcroît, l'entraînement, qui était un entraînement militaire, se poursuivait. C'est ce qu'a affirmé un dénommé Aldo Lopez, qui a parlé lors de cette assemblée en tant que l'un des chefs militaires "d'Alfa 66". Il a expliqué, en outre, pour tous ceux qui souhaitaient se joindre à ces activités, que l'entraînement, qui s'adressait à des personnes âgées de 15 à 50 ans, se poursuivait dans un camp appelé "Rumbo Norte". M. Lopez, qui, selon le journal Diario de las Americas, a servi pendant six ans dans l'armée américaine, a ajouté - curieuse expression - que "les problèmes avec les autorités du comté avaient été réglés". Il semble qu'ils aient eu quelques problèmes avec les autorités locales, mais - et cela a été annoncé publiquement à Miami - ces problèmes étant réglés, rien ne les empêchait donc plus de continuer à s'entraîner et à se préparer en vue de ces actions terroristes à l'encontre de Cuba.

Un mois plus tard, le 20 septembre 1991, ce même groupe publiait une autre annonce où il demandait, publiquement et ouvertement, à ceux qui souhaitaient l'aider, de lui envoyer des contributions financières ou toute autre forme d'aide matérielle pour pouvoir continuer ces opérations terroristes. Au cas où cela intéresserait un membre du Conseil, je répète le texte de l'annonce : "Vous pouvez envoyer votre contribution à la P.O. Box 42067, Miami, Floride 33142". Des annonces comme celle-ci, et beaucoup d'autres encore, paraissent quotidiennement dans la presse américaine et ont même amené un monsieur, probablement cubain à en juger par le régionalisme qu'il utilise, à intituler un article paru à Miami : "Les terroristes intouchables à Miami". Ceci reflète bien ce qui, dans le parler cubain, signifie "faire ce que l'on veut, quand on le veut et comme on le veut".

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

Mais, malheureusement, il y a plus. Le 29 décembre 1991, un autre commando terroriste débarquait à Cuba et était capturé. Le 10 janvier 1992, le Ministère des relations extérieures de la République cubaine envoyait une note officielle à la Section des intérêts américains à La Havane. Cette note révélait, entre autres, les nom, prénoms et adresse de chacun des membres de ce commando terroriste ainsi que les nom et prénoms des personnes qui les avaient entraînés aux Etats-Unis et le lieu où se trouvaient les camps utilisés, selon eux, en vue de cette action, l'un de ceux-ci se trouvant 40e rue et 37e avenue, à Miami, et un autre dans une ferme du Homestead.

Cette note a été envoyée le 10 janvier 1992. Le 23 janvier 1992 - 13 jours après - le même homme, mentionné dans notre note comme étant le chef de ce groupe, reconnaissait publiquement et à grand renfort de détails, tant dans la presse de langue anglaise que celle de langue espagnole, qu'il était responsable de cette opération, que c'était lui qui l'avait dirigée, lui qui l'avait organisée et, de surcroît, il annonçait qu'il entendait bien persévérer de la sorte. A la même date, le 23 janvier 1992, le Ministère des relations extérieures de Cuba envoyait une autre note au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, attirant son attention sur le fait que ce même M. Antonio de la Cuesta - qui, comme nous l'avons dit, était, d'après les éléments infiltrés à Cuba, le chef de l'infiltration - se déclarait maintenant publiquement comme tel à Miami. Le Ministère des relations extérieures a également exprimé son opinion, à savoir que les Etats-Unis devaient réagir à cette violation flagrante non seulement du droit international mais des lois américaines. Par la suite, les 24 et 31 janvier 1992, nous avons envoyé plusieurs notes au Gouvernement des Etats-Unis en lui exposant à nouveau ce problème et en lui fournissant toutes les informations en la possession de nos autorités relatives à ce fait criminel.

Je parle de la fin du mois de janvier 1992, moment où se réunissait le Conseil de sécurité au niveau des chefs d'Etat et où il a proclamé, entre autres, sa volonté d'éliminer le terrorisme de la surface de la terre. A peu près à la même date, un individu se proclamait ouvertement, à Miami, exécuteur d'actes terroristes organisés aux Etats-Unis contre Cuba. Mon pays a signalé ce fait au Gouvernement des Etats-Unis, et les membres du Conseil penseront que cet homme a été mis sous les verrous ou qu'une instruction judiciaire a

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

été entamée avec l'énergie et la détermination dont a fait preuve ce conseil, à maintes reprises, depuis le mois de janvier dernier. Je déplore d'avoir à dire que ceux qui ont cru cela ont péché par excès de naïveté.

Le 8 avril de cette année, date très proche de celle où le Conseil a jugé bon de se réunir, la station émettrice "Radio Reloj" de Miami diffusait une interview de ce même monsieur, dans laquelle ce dernier faisait part de nouvelles attaques dirigées contre Cuba, en avril - de cette année et non du siècle dernier! Et ceci a eu lieu postérieurement aux déclarations des membres du Conseil selon lesquelles ils allaient éliminer le terrorisme dans le monde entier. En outre, la presse de Miami, tant celle de langue anglaise que celle de langue espagnole, recueillait les déclarations de M. Antonio de la Cuesta, dans lesquelles il donnait des explications sur sa toute récente attaque contre Cuba, tout en signalant qu'il entendait bien continuer de la sorte et qu'il n'avait pas la moindre intention de croire à cette sottise qu'est la prétendue position officielle des Etats-Unis contre le terrorisme.

Je ne voudrais pas abuser de la patience de personnes aussi occupées que sont les membres du Conseil. De plus, je crois que les éléments que je viens d'exposer devraient inciter le Conseil à agir avec la cohérence à laquelle il devrait se sentir tenu après les engagements qu'il a décidé de prendre, sans y être obligé, au niveau des chefs d'Etat, et lors d'occasions ultérieures.

Ma délégation a présenté un projet de résolution que le Président a bien voulu mentionner au début de cette séance, projet de résolution que l'on ne saurait en aucune manière qualifier d'excessif si l'on tient compte de l'historique des crimes et des préjudices humains et matériels causés par cette politique contre mon peuple. Nous ne condamnons personne. Nous condamnons un acte de sabotage contre un avion civil, et j'espère que les membres du Conseil seront également en mesure de faire de même. Nous demandons aux Etats-Unis de présenter les éléments d'information et de preuve dont ils disposent. Ce n'est pas de la calomnie que d'affirmer qu'ils les détiennent puisque c'est le Département de la justice qui l'a déclaré.

Ce qui précède concerne le cas de sabotage et la question de M. Bosch. Pour ce qui concerne M. Posada, je ne peux m'adresser à aucun autre Gouvernement que celui des Etats-Unis puisque c'est ce dernier qui lui a donné un emploi connu, pour ne pas dire, deux emplois connus, simultanément.

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

S'agissant des activités terroristes qui continuent d'être menées contre Cuba, je ne demande même pas aux membres du Conseil de les condamner. Je leur demande d'exhorter les Etats-Unis à prendre des mesures pour qu'elles cessent, mesures qu'ils sont de plus tenus de prendre conformément au droit international et à la législation américaine elle-même, comme doivent le savoir nos collègues de ce pays, je suppose.

Ma délégation accomplit son devoir en présentant ce problème au Conseil et espère que le Conseil pourra accomplir le sien.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de Cuba des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. PERKINS (Etats-Unis) (interprétation de l'anglais) : Au début de ma déclaration, la première que je fais au Conseil, je me demande franchement pourquoi nous sommes ici.

En nous réunissant aujourd'hui pour examiner des événements qui ont eu lieu il y a 15 ans et discuter d'allégations manifestement dépourvues de fondement inventées pour répondre à des objectifs clairement politiques, nous perdons notre bien le plus précieux : le temps. Et le temps tire à sa fin dans des régions du monde qui ont besoin d'urgence de notre attention et de notre action.

Par ailleurs, je suis également conscient que l'un des principes fondamentaux de l'Organisation est que tous les pays membres et non membres du Conseil de sécurité ont le droit d'être entendus.

Que nul ici ne pense que mon gouvernement est insensible au chagrin de ceux dont les parents ou les amis sont morts lors du lâche attentat ayant provoqué la destruction en vol d'un avion civil de la compagnie Cubana de Aviación près de la Barbade, le 6 octobre 1976.

Mon gouvernement, et en fait tous les hommes et femmes de bonne volonté, condamnent cet acte ignoble et insensé. Mais la tentative cubaine de dépeindre les Etats-Unis comme un partisan du terrorisme international et une terre d'asile pour les terroristes est absurde. Tellement absurde en fait que je regrette que Cuba fasse mauvais usage du temps précieux du Conseil de sécurité pour faire ces allégations sans fondement contre les Etats-Unis.

Toutefois, puisque Cuba l'a fait, je demanderai l'indulgence du Conseil pour évoquer brièvement les affirmations stupides selon lesquelles mon

M. Perkins (Etats-Unis)

gouvernement cacherait Luis Posada Carriles et qu'il a appuyé les activités terroristes d'Orlando Bosch.

A ma connaissance, Luis Posada Carriles ne se trouve pas aux Etats-Unis; nous pensons qu'il se trouve quelque part en Amérique latine. Quant à Orlando Bosch, les faits démentent le bobard selon lequel mon gouvernement aurait appuyé ses activités illégales. C'est le contraire qui est vrai.

En 1968, les tribunaux américains ont jugé Bosch et l'ont reconnu coupable d'avoir tiré avec une carabine sans recul contre un navire polonais se trouvant dans le port de Miami. A la même époque, il a été jugé et déclaré coupable d'avoir envoyé des télégrammes aux dirigeants du Mexique, de l'Espagne et du Royaume-Uni dans lesquels il menaçait de détruire des avions et des navires de ces pays. Il a été condamné à 10 ans de prison pour ces crimes. Libéré conditionnellement en 1972, il s'est alors enfui des Etats-Unis en violation des conditions de sa remise en liberté conditionnelle. Par conséquent, est-il logique d'affirmer qu'un homme qui a été jugé et déclaré coupable aux Etats-Unis, qui a été emprisonné aux Etats-Unis et qui, par la suite, s'est senti contraint de fuir les Etats-Unis, soit soutenu par les Etats-Unis?

J'aimerais saisir cette occasion pour réaffirmer la position de mon gouvernement en ce qui concerne Cuba.

Les Etats-Unis appuient un changement démocratique pacifique à Cuba. Nous avons déclaré de façon répétée que nous n'avions aucune intention agressive à l'égard de Cuba. Le Président a déclaré en juillet dernier à l'Institut national des relations internationales de Moscou que les Etats-Unis ne constituaient pas une menace pour Cuba.

Mon gouvernement ne soutient pas les préparatifs entrepris aux Etats-Unis pour renverser par la violence le Gouvernement cubain pas plus qu'il ne ferme les yeux sur les efforts faits à partir des Etats-Unis pour fomenter la violence à Cuba. Toute suggestion selon laquelle le Gouvernement américain parraine pareilles activités est mensongère et inacceptable.

Le Gouvernement américain défendra la légalité face à ceux qui essaient de violer ses lois. La législation américaine, y compris le Neutrality Act, interdit expressément la participation à toute expédition militaire ou navale ou entreprise effectuée contre une nation étrangère à partir du territoire américain.

M. Perkins (Etats-Unis)

Enfin, j'aimerais brièvement aborder la question des mesures de politique économique des Etats-Unis à l'égard de Cuba soulevée par l'Ambassadeur Alarcón de Quesada dans sa lettre au Conseil de sécurité.

La position de mon gouvernement sur cette question est bien connue et n'a pas besoin d'être répétée ici. Il suffit de dire que nous rejetons catégoriquement toute affirmation selon laquelle ces mesures sont contraires au droit international. Tout gouvernement a le droit de choisir avec qui il souhaite entretenir des relations. Nous avons choisi de n'avoir ni relations diplomatiques complètes ni relations commerciales avec Cuba. Nous avons fait ce choix parce qu'il n'y a pas de démocratie à Cuba et en raison du mépris flagrant affiché par ce gouvernement à l'égard des droits de l'homme.

Je tiens toutefois à faire remarquer que la politique des Etats-Unis autorise les dons humanitaires de biens et de médicaments à des entités non gouvernementales à Cuba.

Ma délégation a transmis aujourd'hui au Président du Conseil une brève déclaration - et nous avons demandé qu'elle soit distribuée en tant que document du Conseil de sécurité - qui se réfère de façon plus détaillée aux allégations cubaines. Je n'ai rien à ajouter à cette déclaration.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne la parole au représentant de Cuba.

M. ALARCON DE QUESADA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser pour la manière avec laquelle j'ai indiqué vouloir prendre à nouveau la parole. Je serai très bref.

Je veux dire avant tout, au sujet de la dernière partie de la déclaration de notre collègue des Etats-Unis, qu'il est étonnant que, ayant commencé par se plaindre que nous ayons attiré l'attention du Conseil sur une question dont il ne devrait pas être saisi - et je ne sais si cela faisait partie des instructions qu'il a reçues de Washington - il a ensuite estimé nécessaire d'évoquer une autre question dont le Conseil n'est pas saisi.

Je ne vais pas maintenant commencer à parler du blocus économique contre Cuba. Cela n'est pas la raison de notre demande au Conseil. Le nouveau Représentant permanent des Etats-Unis aura évidemment l'occasion de fournir sur ce sujet toutes les explications qu'il voudra à l'Assemblée générale, qui doit reprendre prochainement l'examen de cette question qui figure déjà à son ordre du jour.

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

En ce qui concerne la plainte selon laquelle j'ai saisi le Conseil d'une affaire qui remonte à 15 ans, les actes parlent d'eux-mêmes et se réfèrent comme je l'ai dit à des faits qui ont eu lieu il y a moins de 15 semaines. De fait, ils continuaient de se produire il y a moins de 15 jours et moins de 15 minutes avant le début de cette réunion du Conseil. Mais ce qu'il importe avant tout de savoir c'est que depuis 15 ans les Etats-Unis n'ont ni facilité ni permis à la justice de suivre son cours en ce qui concerne cet incident.

Que suggère la partie américaine? Que nous oubliions un acte de sabotage parce que ceux qui voyageaient dans cet avion avaient la peau trop foncée? Que nous ignorions un acte de sabotage commis contre un avion lorsqu'il s'agit d'un avion loué par un pays du tiers monde? Que suggère-t-elle? Que nous ayons, ou que vous ayez, la duplicité morale de nous, ou de vous proclamer les grands combattants du terrorisme et de passer 15 ans à cacher au monde ce qu'ils savent au sujet de deux terroristes et d'un acte criminel d'une telle ampleur?

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

Je crois que, bien que 15 ans se soient écoulés, les Etats-Unis ont encore la possibilité de coopérer, de respecter les normes du droit international et de se départir en la matière de l'attitude américaine classique et familière qu'ils ont récemment adoptée. Il ne s'agit pas de dire : "Read my lips".

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il n'y a plus d'orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 15.